



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 18 juin 2026
Procès-verbal n°331

Présent-e-s :	Mme Deborah Brindley (présidente) Mme Corinne Maison (vice-présidente) M. Stéphane Matteuzzi (secrétaire) Mme Laure Amberg M. Pascal Dethiollaz M. Stefano Giacometti M. Bruno Lopes Mme Auriane Marques Coelho M. Olivier Matthey-Jonais Mme Ana Ménétrety M. Robin Schnell
Exécutif :	M. Cyril Baudin, maire M. Frédéric Bieri, conseiller administratif M. Vincent Mottet, conseiller administratif
Excusé-e-s :	Mme Nina Frossard M. Sylvain Fuser M. Kevin Solioz M. Pierre Sutter
Verbaliste :	Mme Arlette Blattner

Ordre du jour

1. Approbation du PV n° 330 de la séance du Conseil municipal du 21 mai 2026
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapport de la commission plénière du 26 mai 2026
5. Questions orales / écrites
6. Divers

Questions du public (hors procès-verbal)

La présidente ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à chacun.

1. Approbation du PV n° 330 de la séance du Conseil municipal du 21 mai 2026

Le procès-verbal n° 330 de la séance du Conseil municipal du 21 mai 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La présidente fait savoir que, lors de son assemblée générale du 21 mai 2026, l'ACG s'est prononcée en faveur de la reprise, par le Fonds Intercommunal (FI) d'une subvention de Frs 400'000.- qui était allouée jusqu'alors par la Fondation pour la formation professionnelle et continue du canton de Genève en faveur de la formation continue de la petite enfance, domaine qui dépend des communes. Cette décision étant soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux, le Bureau du Conseil municipal propose de ne pas s'opposer à cette décision, ce que le Conseil municipal accepte.

3. Communications du Conseil administratif

M. Baudin est heureux et honoré de prendre le titre de maire pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027. Il se réjouit de continuer à collaborer avec ses collègues du Conseil administratif ainsi qu'avec le Conseil municipal.

M. Baudin annonce ensuite :

- que les travaux de renouvellement des conduites de la piscine, rendus possibles par le vote d'un crédit d'investissement ouvert par le Conseil municipal le 23 avril 2026, pourront débuter, le délai référendaire étant désormais échu. Ils auront lieu durant l'été, en espérant qu'aucun imprévu ne vienne perturber un planning particulièrement serré durant cette période.
- que les différents événements qui jaloneront la commune d'Avully ces prochaines semaines sont : la fête des promotions le vendredi 26 juin ; le GenA festival les vendredi 3 et samedi 4 juillet ; Ciné Plein Air le mercredi 29 juillet, avec le buffet canadien organisé par les conseillers municipaux et la fête nationale qui aura lieu le vendredi 31 juillet. A la rentrée, les 50 ans du Jardin Robinson seront fêtés les 4 et 5 septembre.

M. Mottet fait savoir que la commune d'Avully offre quelques places à ses jeunes en quête d'un job d'été. Il saisit l'occasion d'informer le Conseil municipal que 12 jeunes seront employés cette année, 5 filles et 7 garçons. Quatre d'entre eux encadreront les deux prochains événements communaux (fête des promotions et fête nationale) et les huit autres travailleront pendant deux semaines, soit à l'entretien des espaces publics, soit à celui des infrastructures, dont l'école, qui nécessite une attention toute particulière.

M. Bieri indique :

- que le conseil administratif ne supprimera pas la barrière située au bout du chemin des écoliers à la croisée avec le chemin de Vénébé, comme cela avait été suggéré lors du dernier Conseil municipal. Cette barrière avait, en effet, été supprimée – ou, plus précisément, déplacée – en direction de la route du Moulin-Roget. Il s'était cependant avéré que les utilisateurs de ce chemin, bien que devant normalement être emprunté à pied, débouchaient avec vitesse sur le chemin de Vénébé, quand ils sont à vélo ou en trottinette, ce qui était dangereux. Le Conseil administratif avait donc fait réinstaller cette barrière là où elle se trouve actuellement.
- que le Conseil administratif a interpellé l'armée pour demander de procéder à une limitation de vitesse sur le chemin de Couchefatte, qui appartient à cette dernière. En l'absence d'une signalisation, la limitation est de 80 km/h. L'armée fera le nécessaire. **M. Matthey-Jonais** précise que le chemin de Couchefatte est situé sur l'itinéraire de la Via Rhôna et qu'il est emprunté par un grand nombre de cyclistes qui ne connaissent pas le coin.
- que la remarque d'un conseiller municipal concernant une indication mal positionnée pour les piétons pour accéder au chemin des écoliers dans le cadre des travaux, était pertinente. Le nécessaire a été fait le lendemain de la dernière séance du Conseil municipal.

- que d'autres travaux viendront émailler le territoire de la commune durant l'été. Les SIG interviennent au chemin de Couchefatte, aux Plattières et au chemin du Martinet pour l'installation d'un transformateur pour la place d'exercices et pour renforcer le réseau. Le Conseil administratif a œuvré avec difficulté pour que la partie la plus délicate de l'intervention, qui nécessite la fermeture du chemin du Martinet à la hauteur du hangar de la famille Stalder, et donc un détournement du trafic, soit menée après les interventions du village, qui, elles impliquent sa fermeture. Par ailleurs, un autre chantier vient d'être annoncé, après quelques semaines de retard, à l'avenue de Gennecy. Il s'agit de refaire l'étanchéité de la dalle du parking vers le virage situé à la hauteur des 13-15 avenue de Gennecy. Celle-ci sera coupée en deux durant une semaine. Le tpg flex est informé et fera le tour, en cas de besoin. Il est précisé qu'aucun de ces travaux sont des travaux communaux.

4. Rapport de la commission plénière du 26 mai 2026

Mme Maison, présidente de la commission plénière, résume brièvement le rapport de la séance du 26 avril 2026 : l'intégration de certaines communes au sein du Groupement SIS (GSIS), l'évolution du fonctionnement des compagnies de sapeurs-pompiers communales et les conséquences organisationnelles, opérationnelles et financières liées à cette intégration, ont été présentées. Cette présentation a permis de clarifier plusieurs points liés à l'intégration des compagnies dans le GSIS et de confirmer la volonté de préserver les missions et l'identité des compagnies de sapeurs-pompiers communales.

M. Matteuzzi souhaitant savoir qui décide de l'intégration d'une compagnie communale dans le GSIS, **M. Bieri** fait savoir que c'est la compagnie elle-même qui prendra la décision. Toutes les compagnies ne pourront pas être intégrées en même temps.

5. Questions orales / écrites

Participation des communes aux frais des TPG

M. Matteuzzi a lu dans la Tribune de Genève que le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi pour que les communes participent, dès 2027 ou 2028, à hauteur de 20% aux frais de fonctionnement des TPG. Il demande si le Conseil administratif a déjà pris position à ce sujet. **M. Baudin** explique que les communes sont, pour l'instant, en train de discuter avec l'ACG et le Conseil d'Etat sur divers transferts de charge, qui ne concernent pas seulement les TPG. Les communes veulent bien entrer en matière sur cette question, mais elles souhaitent disposer d'un peu de gouvernance, si elles doivent fournir des prestations financières. **M. Mottet** précise que, dans le cas de la participation aux frais des TPG, le montant serait effectivement assez conséquent, représentant, selon les chiffres de cette année, 70 millions (sur 350 en totalité), montant qui devrait donc incomber aux communes, si ce projet de loi venait à aboutir.

Trottoir route du Moulin-Roget

Mme Maison a constaté qu'un rectangle a été laissé en gravier sur le trottoir de la route du Moulin-Roget, à la hauteur du domaine de Normandie. **M. Gandolfo** explique que l'Etat de Genève a demandé d'utiliser un revêtement qui n'abîme pas les racines pour cette partie. Il est donc prévu que ce nouveau type de revêtement soit réalisé par une entreprise spécialisée et comme ce n'était pas prévu initialement, l'intervention sera faite ultérieurement.

Recrudescence des véhicules utilitaires sur le parking de l'école de Gennecy

M. Dethiollaz a constaté une recrudescence des véhicules utilitaires qui viennent se garer à Gennecy ainsi que sur le parking de l'école. La manœuvre est claire et les entreprises, qui ne proviennent pas d'Avully, ont bien compris leur avantage : les personnes y déposent leurs camionnettes et prennent le bus ensuite. Le Conseil administratif a-t-il également constaté ce fait ? Dans l'affirmative, quelles mesures ont-elles été ou seront-elles prises ? Il sait, bien sûr, que la situation est compliquée, car l'interdiction n'est pas forcément possible. Une sensibilisation au sein des entreprises pourrait toutefois être faite. **M. Bieri** prend bonne note de cette remarque, qui s'inscrit dans le cadre élargi d'une étude sur des zones de parking limité.

6. Divers

Potelets

M. Matteuzzi informe que le potelet qui avait été placé pour empêcher des véhicules de stationner, au droit de l'un des anciens passages piétons, à Gennecy et qui avait été remplacé après avoir été enlevé, a, semble-t-il, de nouveau disparu. **M. Bieri** remercie M. Matteuzzi et informe que la commune fera le nécessaire pour remédier à cela.

Eco-points

Mme Marques Coelho a constaté que divers objets restent par terre, dans l'herbe, aux éco-points, notamment des piles plates, ce qu'elle trouve dangereux. **M. Bieri** estime qu'il s'agit d'un problème d'incivilité. **Mme Ménétre**y propose de prévenir directement la mairie, lorsque de tels cas se produisent.

Poubelles

M. Giacometti a vu sur les réseaux des photos de poubelles débordantes de déchets. **M. Bieri**, qui a aussi vu ces photos, explique qu'une bonne partie de celles-ci sont disposées sur des terrains privés. Il relève que d'autres corbeilles, la plupart du temps vides ou peu remplies, se trouvent souvent à quelques mètres et qu'au vu du nombre d'éco-points dont est doté la commune, ce qui est assez unique dans le canton, et en particulier la zone dont il est question sur ces photos, il en conclut que le problème provient du fait que les personnes ne se responsabilisent pas en étant incapables de faire quelques pas de plus pour déposer leurs déchets. **M. Baudin** est du même avis et le simple bon sens implique de ne pas remplir une poubelle déjà pleine. Il précise que, quand la météo prévoit des week-ends ensoleillés, les employés communaux font une tournée pour vider les poubelles le vendredi, et qu'ils refont une tournée le lundi matin, sauf impossibilité due à des urgences. Il complète ses propos en précisant que la commune a comme politique de ne pas intervenir sur les réseaux sociaux mais uniquement quand elle est interpellée par voie officielle et directe. **Mme Brindley** s'interroge : la pose de panneaux pour sensibiliser la population, notamment aux abords de la place de jeux, pourrait-elle être utile ? **M. Baudin** pense que la commune peut mettre en place tous les panneaux possibles, mais qu'il n'y aura pas forcément de résultat auprès des personnes faisant preuve d'incivilités.

La présidente lève la séance à 20h.

La Présidente

Le Secrétaire